



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 99284

## Texte de la question

M. Patrick Weiten attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le financement des formations d'habilitation au port d'arme pour les policiers municipaux. L'armement des policiers municipaux implique que chaque agent suive une formation auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Cette dernière a un coût, élevé, de 1 500 euros. Or certains agents sont des anciens gendarmes ou officiers de réserve et ont déjà suivi une formation sur le maniement des armes. Malgré leur aptitude, la formation reste obligatoire y compris pour ces anciens gendarmes ou ces officiers de réserve. Il lui semble que cette mesure pour ces personnels est une mesure incohérente au regard de leur formation. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet car le financement de ces formations est une lourde charge dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Weiten](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99284

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8743

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)